

**Aider les pays du bassin inférieur du Mékong en matière de gestion transfrontalière des ressources en eau, des écosystèmes et de la biodiversité**

PROFONDÉMENT ALARMÉ par les graves difficultés auxquelles fait face le bassin inférieur du Mékong compte tenu de sa vulnérabilité aux changements naturels et induits par l'homme, dans le contexte du développement économique, du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, avec à la clé des phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents et des incidences sur les moyens d'existence de la population ;

PRÉOCCUPÉ par les conséquences préjudiciables du développement économique régional, notamment la construction de centrales hydroélectriques et le détournement de l'eau en amont du delta du Mékong qui induisent des changements dans le débit de l'eau, une salinisation accrue et une réduction des ressources sédimentaires et halieutiques avec, en retour des effets négatifs sur le développement socioéconomique régional ;

PRÉOCCUPÉ par les autres effets négatifs tels que la pollution de l'environnement, le déséquilibre écologique grave et la surexploitation des eaux souterraines tandis que la surexploitation du sable, la construction et les infrastructures le long des cours d'eau et des canaux aggravent l'érosion fluviale et les risques de catastrophe ;

APPORTANT un appui ferme à l'orientation stratégique du développement du bassin inférieur du Mékong ;

RECONNAISSANT que la population doit apprendre à vivre avec le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer et à s'y adapter et peut transformer ces difficultés en nouvelles possibilités pour une vie proactive avec les inondations, les sécheresses et la salinité ;

RECONNAISSANT que les ressources d'eau devraient être le facteur clé, la base des stratégies et politiques de développement et du plan directeur de développement régional, qu'il est nécessaire d'instaurer une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour l'ensemble du bassin fluvial, et que les eaux saumâtres et salées sont aussi des ressources qui doivent être comptabilisées et exploitées, tout comme l'eau douce ; et

SOULIGNANT que le renforcement de la gestion et l'utilisation efficace des ressources en eau et en sol et des autres ressources du delta du Mékong nécessitent nécessairement de reconnaître que ces ressources sont transfrontalières par nature, que la coopération avec les pays situés en amont est également nécessaire au développement durable du delta du Mékong et qu'il faut donc des initiatives encourageant la gestion transfrontalière des ressources en eau, des écosystèmes et de la biodiversité ;

**Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

1. DEMANDE au Directeur général de :

a. travailler de manière proactive avec toutes les parties prenantes concernées pour renforcer les partenariats au sein des pays du bassin inférieur du Mékong ;

b. faire progresser la compréhension, les connaissances et l'apprentissage afin de mieux conserver et de gérer durablement les ressources en eau, les écosystèmes et la biodiversité ; et

c. prôner les changements politiques appropriés aux niveaux national et régional, comme par exemple la gestion transfrontalière des ressources en eau, des écosystèmes et de la biodiversité, pour renforcer une gestion avisée des écosystèmes.

2. APPELLE le Directeur général, les Commissions et les Membres à :

a. prôner une utilisation plus durable des ressources en eau, des écosystèmes et de la biodiversité entre les pays du bassin inférieur du Mékong ;

b. contribuer aux initiatives et aux cadres de coopération visant à réduire les impacts négatifs du développement économique régional sur la biodiversité et l'environnement ; et

c. sensibiliser au problème du développement socioéconomique non durable et à la surexploitation des eaux souterraines dans le delta du Mékong.

3. PRIE INSTAMMENT les gouvernements, la société civile, les partenaires du développement, le secteur privé et les médias de reconnaître l'importance de la gestion transfrontalière des ressources en eau, des écosystèmes et de la biodiversité et :

a. de s'attacher à faire en sorte que les nouveaux projets de développement s'engagent à adhérer aux normes internationales des études d'impact sur l'environnement et que les évaluations stratégiques de l'environnement englobent ces nouveaux projets de développement ; et

b. de rechercher activement des solutions de rechange pour les nouveaux barrages afin de réduire les effets sur les écosystèmes du Mékong, notamment les modifications du débit du fleuve, la salinisation accrue et la réduction du flux de sédiments et des ressources de la pêche.